

PRÉFET DE LA LOIRE

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° SPECIAL

Date de parution : 7 mai 2015

SOMMAIRE DU RAA SPECIAL DU 7 MAI 2015

CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE

| | |
|--|----|
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AMME NICOLE ANGLADE..... | 4 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME AUDE AUGER..... | 4 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AM. CHRISTIAN BERLANDE..... | 5 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. FREDERIC BERNET..... | 5 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME AUDE BERTIN..... | 6 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. GREGORY BONZON..... | 7 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME DANIELLE BOUDEVILLE..... | 7 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE BUTIN..... | 8 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME FRANCOISE CABRERA..... | 8 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CATHERINE BONNET..... | 9 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. PASCAL CHERVIN..... | 9 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CLOTILDE VERNUSSE..... | 10 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MELANIE DECHAVANNE..... | 10 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION PERMANENTE AUX AGENTS DE SECURITE..... | 11 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME GERALDINE DIEBOLD..... | 12 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. DOMINIQUE PRETAT..... | 12 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME EL YOUNSSI IBTISSAM..... | 13 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CARENE FRONTIERE..... | 14 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME STEPHANIE GIROUD..... | 14 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE GOUTAUDIER..... | 15 |
| ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME HA DO THI CHALAMETTE..... | 15 |
| ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. STEFAN HUDRY, DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES..... | 16 |
| ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. STEFAN HUDRY..... | 16 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN-LUC MARCHAND..... | 17 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JULIEN KEUNEBROEK..... | 18 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MARION LEFEBVRE..... | 18 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME LAETITIA LEPETITGALAND..... | 19 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE MANET NICOLAS..... | 19 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME IZA LINE MAZZINE..... | 20 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. VINCENT ORY..... | 21 |

| | |
|--|----|
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME KARINE PAGEOT-PERRIN..... | 21 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN-JACQUES PERROTON..... | 22 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME GAELLE POINAS..... | 23 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME FRANCOISE RAQUIN..... | 23 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME SONIA RASLE..... | 24 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTIAN REY..... | 24 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MAUD ROSSIGNOL..... | 25 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME NATACHA VERGNAUD..... | 25 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE VOLLE..... | 26 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MARIE CLAUDE WILLENBUCHER..... | 27 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET..... | 27 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET..... | 28 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET..... | 29 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE JONIER..... | 29 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT..... | 30 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT..... | 31 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT..... | 31 |
| ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT..... | 32 |

CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME NICOLE ANGLADE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 1^{er} janvier 2002 nommant Madame Nicole ANGLADE, infirmière au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} juillet 2014 nommant Madame Nicole ANGLADE, titulaire détachée stagiaire infirmière – cadre de santé paramédical au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Nicole ANGLADE est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Nicole ANGLADE
Infirmière Cadre de santé

Copie à : l'intéressée, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME AUDE AUGER

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 2013 nommant Madame Aude AUGER comme Directrice Adjointe au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aude AUGER à l'effet de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Aude AUGER
Directrice Adjointe

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTIAN BERLANDE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu le contrat du 10 août 1999 avec effet au 1^{er} juillet 1999 recrutant M. Christian BERLANDE en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier – Responsable sécurité au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Christian BERLANDE, Responsable sécurité au Centre Hospitalier de Roanne, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Exclusivement les dépôts de plaintes

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Christian BERLANDE
Technicien Supérieur Hospitaliers
Responsable sécurité

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. FREDERIC BERNET

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 9 janvier 2006 recrutant Monsieur Frédéric BERNET en qualité d'ingénieur subdivisionnaire au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 25 juin 2007 nommant Monsieur Frédéric BERNET reclassé dans le grade d'ingénieur hospitalier ;
Vu la décision du 1^{er} janvier 2010, promu ingénieur principal hospitalier

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric BERNET, ingénieur principal hospitalier, est autorisé à signer :

- l'engagement des dépenses des Services Techniques,
- les pré-réceptions de chantier,
- les ordres de service pour le démarrage des travaux et les prolongations de travaux,
- les certificats de paiements.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Frédéric BERNET
Ingénieur principal hospitalier

Copie à : l'intéressé, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME AUDE BERTIN

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 19 décembre 2013 nommant Madame Aude BERTIN comme directrice adjointe au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Aude BERTIN à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Les courriers des services placés sous son autorité.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Mme Aude BERTIN à l'effet de signer au nom du directeur :

- Les courriers, les décisions et les documents relevant des attributions du chef d'établissement, à l'exception des pièces constitutives des dossiers de marché et des mandats.

Article 3

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Aude BERTIN
Directrice Adjointe

Copie à : l'intéressé, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. GREGORY BONZON

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{er} août 2013 nommant Monsieur Grégory BONZON, Cadre de santé des laboratoires au Centre Hospitalier de Roanne :

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Grégory BONZON de signer :

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences du laboratoire.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Grégory BONZON
Cadre de santé des laboratoires

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME DANIELLE BOUDEVILLE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 2 novembre 2009 nommant Madame Danielle BOUDEVILLE, adjoint des cadres hospitaliers au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} octobre 2014 nommant Madame Danielle BOUDEVILLE, adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Danielle BOUDEVILLE en qualité d'adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Les bordereaux de facturation hospitalisation et soins externes ;
- Les bordereaux du journal des titres de recettes ;
- Les renouvellements d'avance de fonds de mandats.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Danielle BOUDEVILLE
Adjoint des cadres hospitaliers

Copie à : l'intéressée, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE BUTIN

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 8 octobre 2003 nommant Madame Brigitte BUTIN, Infirmière de classe supérieure (Infirmière responsable de nuit) au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Brigitte BUTIN est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Brigitte BUTIN
IDE Référente service nuit

Copie à : l'intéressée, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME FRANCOISE CABRERA

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 1992 nommant Madame Françoise CABRERA en qualité de praticien hospitalier au service pharmacie au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Françoise CABRERA, en qualité de praticien hospitalier au service pharmacie, à signer en cas d'absence de M. HILD, chef de service :

- Les pièces justificatives de dépenses engagées par la pharmacie.
- Le courrier se rapportant aux marchés traités avec les fournisseurs.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Françoise CABRERA
Praticien hospitalier

Copie à : l'intéressée, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CATHERINE BONNET

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1er novembre 2009 nommant Madame Catherine BONNET, Adjoint des Cadres au Centre Hospitalier de Roanne :

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Catherine BONNET, Adjoint des Cadres au Département des Services Economiques, à signer en cas d'absence de Monsieur Julien LAURENSEN, Attaché d'Administration Hospitalière au Département des Services Economiques :

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences du Département des Services Economiques.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Catherine BONNET
Adjoint des Cadres

Copie à : l'intéressé, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. PASCAL CHERVIN

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12
Vu la décision du 1/08/2004 nommant M. Pascal CHERVIN, Cadre de santé au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

M. Pascal CHERVIN, est autorisé à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Pascal CHERVIN
Cadre de santé

Copie à : l'intéressé, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CLOTILDE VERNUSSE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
u la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{er} février 2010 nommant Madame Clotilde VERNUSSE, Adjoint des Cadres au Centre Hospitalier de Roanne :

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Clotilde VERNUSSE, Adjoint des Cadres au Département des Services Economiques, à signer en cas d'absence de Monsieur Julien LAURENSEN, Attaché d'Administration Hospitalière au Département des Services Economiques :

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences du Département des Services Economiques.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Clotilde VERNUSSE
Cadre de santé

Copie à : l'intéressé, perception, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MELANIE DECHAVANNE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 26 janvier 2015 nommant Madame DECHAVANNE Mélanie, IDE Faisant Fonction Cadre de santé au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Mélanie DECHAVANNE est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Mélanie DECHAVANNE
IDE faisant fonction Cadre de santé

Copie à : l'intéressée, dossier, affichage

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION PERMANENTE AUX AGENTS DE SECURITE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Hubert de BEAUCHAMP, directeur du Centre Hospitalier de Roanne ;

Je soussigné, Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du Centre Hospitalier de Roanne et détenteur à ce titre des pouvoirs de police au sein de l'établissement,

Donne délégation permanente aux agents de service de sécurité, dont les noms figurent en annexe 1, pour faire enlever les véhicules en infraction aux règles de stationnement dans l'enceinte hospitalière.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Annexe 1 **Agents du service de sécurité**

- BERLANDE Christian, Responsable sécurité incendie et gardiennage.
- CHAMBONNIERE Marc
- FERRERE EMMANUEL
- FORESTIER Eric
- JARRAULT Clément
- CHAUDELET Jean-Pierre
- GUENAT Frédéric

- LETANT Lionel
- LIOGER Richard
- MEMBRE Lionel
- PRONCHERY Laurent
- THIVANT Eric
- REINHARD Pierre Yves
- MINOIS Christophe

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Cette liste nominative sera mise à jour systématiquement en fonction des changements de personnel de ce service.

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME GERALDINE DIEBOLD

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 26 décembre 2013 nommant Madame Géraldine DIEBOLD en qualité d'assistante spécialiste au service pharmacie, à signer en cas d'absence de M. HILD, chef de service :

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame DIEBOLD Géraldine, en qualité d'assistante spécialiste au service pharmacie, à signer en cas d'absence de M. HILD, chef de service :

- les pièces justificatives de dépenses engagées par la pharmacie,
- le courrier se rapportant aux marchés traités avec les fournisseurs.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Géraldine DIEBOLD
Assistante spécialiste

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. DOMINIQUE PRETAT

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{ER} Juillet 2011 recrutant Monsieur Dominique PRETAT, en qualité de technicien Hospitalier au Centre Hospitalier de Roanne :

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique PRETAT, Technicien Hospitalier au Département des Services Economiques, à signer en cas d'absence de Guillaume NEGLOKPE, Ingénieur logisticien au Département des Services Economiques :

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences du Département des Services Economiques.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Dominique PRETAT
Technicien hospitalier

Copie à : l'intéressé, perception, dossier, affichag

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME EL YOUNSSI IBTISSAM

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12
Vu la décision de recrutement du 03/12/2013 nommant Mme EL YOUNSSI Ibtissam, attachée d'administration contractuelle de droit public au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Mme EL YOUNSSI Ibtissam, est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Ibtissam EL YOUNSSI,
Attachée d'administration contractuelle

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME CARENE FRONTIERE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 1 août 2007 nommant Madame Carène FRONTIERE, cadre de santé au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Carène FRONTIERE est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Carène FRONTIERE
Cadre de santé

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME STEPHANIE GIROUD

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 6 décembre 1999 nommant Madame Stéphanie GIROUD en qualité de dessinateur au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 23 juin 2004 nommant Madame Stéphanie GIROUD en qualité de technicien supérieur hospitalier au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Stéphanie GIROUD, technicien supérieur, Département des Services Economiques, est autorisée à signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BERNET, Responsable des Services techniques :

- l'engagement des dépenses des Services Techniques,
- les pré-réceptions de chantier,
- les ordres de service pour le démarrage des travaux et les prolongations de travaux,
- les certificats de paiements.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Stéphanie GIROUD
Technicien supérieur

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE GOUTAUDIER

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 16 juin 2013 nommant Madame Isabelle GOUTAUDIER Cadre Supérieur de Santé du pôle médecine.

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Isabelle GOUTAUDIER est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Isabelle GOUTAUDIER
Cadre supérieur de santé du pôle médecine

ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME HA DO THI CHALAMETTE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'arrêté du 2 août 2013 nommant Madame Ha DO THI CHALAMETTE en qualité de praticien attaché au service pharmacie au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Ha DO THI CHALAMETTE, en qualité de praticien attaché au service pharmacie, à signer en cas d'absence de M. HILD, chef de service :

- Les pièces justificatives de dépenses engagées par la pharmacie.
- Le courrier se rapportant aux marchés traités avec les fournisseurs.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Ha DO THI CHALAMETTE
Praticien attaché

ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. STEFAN HUDRY, DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DES RESSOURCES HUMAINES

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'arrêté du 27 février 2015 nommant Monsieur Stefan HUDRY directeur adjoint chargé des ressources humaines du centre hospitalier de Roanne à compter du 1^{er} avril 2015 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stefan HUDRY à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- les courriers des services placés sous son autorité ;
- les décisions concernant la gestion du personnel ;
- les conventions concernant la gestion du personnel ;
- les documents relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- les mandats et titres de recettes concernant la gestion du personnel ;
- les pièces justificatives des dépenses engagées par le Département des Ressources Humaines.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 1er avril 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Stefan HUDRY
Directeur Adjoint

ARRETE DU 01/04/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. STEFAN HUDRY

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu l'arrêté du 27 février 2015 nommant Monsieur Stefan HUDRY directeur adjoint chargé des ressources humaines du centre hospitalier de Roanne à compter du 1^{er} avril 2015 ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stefan HUDRY à l'effet de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Il pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 1^{er} avril 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Stefan HUDRY
Directeur Adjoint

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN-LUC MARCHAND

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 30 juin 2011 recrutant Monsieur Jean-Luc MARCHAND, en qualité de technicien supérieur hospitalier au Centre Hospitalier de Roanne :

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc MARCHAND, technicien supérieur hospitalier au Département des Services Economiques, à signer en cas d'absence de Monsieur Guillaume NEGLOKPE, ingénieur logisticien au Département des Services Economiques ;

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences du Département des Services Economiques.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Jean-Luc MARCHAND
Technicien hospitalier

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JULIEN KEUNEBROEK

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu l'arrêté du 31 janvier 2013 nommant Monsieur KEUNEBROEK Directeur Adjoint au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Julien KEUNEBROEK de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Julien KEUNEBROEK
Directeur Adjoint

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MARION LEFEBVRE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Pharmacien Inspecteur Régional, pour le recrutement de Madame Marion LEFEBVRE en qualité de praticien hospitalier à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Roanne à compter du 1^{er} juin 2012 à titre permanent.

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Marion LEFEBVRE en qualité de praticien hospitalier au service « Pharmacie » est autorisée à signer en cas d'absence ou d'empêchement de M. HILD, chef de service :

- Les pièces justificatives des dépenses engagées par la pharmacie.
- Le courrier se rapportant aux marchés traités avec les fournisseurs.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Marion LEFEBVRE
Praticien hospitalier

**ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MME LAETITIA LEPETITGALAND**

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 1^{er} septembre 2003 nommant Madame Laetitia LEPETITGALAND, infirmière au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} août 2013 nommant Madame Laetitia LEPETITGALAND, cadre de santé au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Laetitia LEPETITGALAND est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Laetitia LEPETITGALAND
Cadre de santé

**ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MME ISABELLE MANET NICOLAS**

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{er} mai 2009 nommant Mme Isabelle MANET Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MANET-NICOLAS en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Les bordereaux récapitulatifs de mandats afférents au paiement des salaires ;
- Les courriers des services placés sous son autorité ;
- Les décisions concernant la gestion du personnel ;
- Les conventions concernant la gestion du personnel ;
- Les documents relatifs à la gestion des ressources humaines ;
- Les mandats et titres de recettes concernant la gestion du personnel ;
- Les pièces justificatives des dépenses engagées par le département des ressources humaines.

Article 2

En cas d'empêchement du Directeur des ressources humaines, délégation est donnée à Madame Isabelle MANET-NICOLAS à l'effet de signer :

- Toutes ampliations de décisions concernant la gestion des personnels non médicaux ;
- Les états de frais de déplacement et les ordres de mission afférents ;
- Le courrier des services placés sous son autorité.

Article 3

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Isabelle MANET-NICOLAS
Attachée d'Administration Hospitalière

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME IZA LINE MAZZINE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu le contrat du 6 janvier 2014 nommant Madame Iza Line MAZZINE, attachée d'administration hospitalière au Centre Hospitalier de Roanne ;
Considérant les fonctions occupées par Mme Iza Line MAZZINE à la direction des affaires générales ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Iza Line MAZZINE à l'effet de représenter le Centre Hospitalier lors des audiences devant le juge des libertés et de la détention, dans le cadre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée par la loi du 27 septembre 2013.

Article 3

Délégation est donnée à Madame Iza Line MAZZINE à l'effet de représenter le Centre Hospitalier lors des saisies de dossiers médicaux sur commission rogatoire.

Article 4

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Iza Line MAZZINE
Attachée d'Administration Hospitalière

Julien KEUNEBROEK
Directeur Adjoint

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. VINCENT ORY

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu le procès-verbal d'installation de Monsieur Vincent ORY en tant que Directeur Adjoint au Département des Affaires Financières, en date du 1^{er} avril 2009 ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent ORY de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Vincent ORY
Directeur Adjoint

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME KARINE PAGEOT-PERRIN

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 1/08/2007 nommant Mme Karine PAGEOT PERRIN, Cadre de santé au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Mme Karine PAGEOT PERRIN est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Karine PAGEOT PERRIN
Cadre de santé

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. JEAN-JACQUES PERROTON

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n°2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 12 février 2004 nommant Monsieur Jean-Jacques PERROTON, Cadre supérieur de santé (Manipulateur en électroradiologie) au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Jacques PERROTON est autorisé à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Jean-Jacques PERROTON
Cadre supérieur de santé

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME GAELLE POINAS

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 8 avril 2008 nommant Madame Gaëlle POINAS, Adjoint des cadres hospitalier de classe normale au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} décembre 2013 nommant Madame Gaëlle POINAS, adjoint des cadres hospitalier de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Gaëlle POINAS est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Gaëlle POINAS
Adjoint des cadres hospitalier

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME FRANCOISE RAQUIN

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 2 novembre 2009 nommant Madame Françoise RAQUIN en qualité d'adjoint des cadres de classe normale au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} décembre 2010 nommant Madame Françoise RAQUIN en qualité d'adjoint des cadres de classe exceptionnelle au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Françoise RAQUIN est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Françoise RAQUIN
Adjoint des cadres hospitalier

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME SONIA RASLE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la décision du 25 septembre 2006 nommant Madame Sonia RASLE, chef de projet au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Sonia RASLE de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.
Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Sonia RASLE
Responsable Unité Informatique

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. CHRISTIAN REY

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 2 mai 1984 nommant M. Christian REY comme Ingénieur subdivisionnaire au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 7 février 1996 nommant Monsieur Christian REY Ingénieur en Chef à compter du 1^{er} janvier 1996 ;
Vu la décision du 7 mars 2008 nommant Monsieur Christian REY Ingénieur Hospitalier en Chef à compter du 1^{er} juillet 2007 ;

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Christian REY, Ingénieur Hospitalier en Chef, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Les bons de commande et les factures des opérations de services, fournitures ou travaux gérés par l'Unité de Maîtrise d'Ouvrage.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Christian REY
Ingénieur Hospitalier en Chef

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME MAUD ROSSIGNOL

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Pharmacien Inspecteur Régional, pour le recrutement de Madame Maud ROSSIGNOL en qualité de praticien hospitalier à la Pharmacie du Centre Hospitalier de Roanne à compter du 1^{er} décembre 2011 à titre permanent.

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Maud ROSSIGNOL en qualité de praticien hospitalier au service « Pharmacie » est autorisée à signer en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal HILD, chef de service :

- Les pièces justificatives des dépenses engagées par la pharmacie.
- Le courrier se rapportant aux marchés traités avec les fournisseurs.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Maud ROSSIGNOL
Praticien hospitalier

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME NATACHA VERGNAUD

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 1^{er} août 2008 nommant Madame Natacha VERGNAUD, cadre de santé au sein du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le positionnement de Madame Natacha VERGNAUD faisant fonction cadre supérieur de santé du pôle gériatrie en date du 1^{er} avril 2014 ;

DECIDE

Article 1^{er}

Madame Natacha VERGNAUD est autorisée à signer :

- Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Natacha VERGNAUD
Faisant fonction Cadre Supérieur

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME ISABELLE VOLLE

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 8 juin 2011 nommant Madame Isabelle VOLLE, cadre supérieur de santé au centre hospitalier de Roanne à compter du 01/06/2011 ;
Vu la décision du 14 novembre 2011, nommant Madame Isabelle VOLLE, en qualité de directeur des soins par intérim à l'institut de formation de soins infirmier de Roanne, à compter du 26/09/2011.

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Isabelle VOLLE, cadre supérieur de santé, assurant l'intérim de la Direction de l'IFSI, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Tout acte ou décision ayant trait au fonctionnement de l'IFSI en matière d'enseignement de formation, de pédagogie et d'organisation des stages et examens ;
- Tout acte ou décision ayant trait au fonctionnement des instances internes de l'IFSI ;
- Tout courrier à l'attention des différents partenaires de l'IFSI ;
- Tout acte ou décision en matière de gestion courante des ressources humaines du personnel de l'IFSI ;
- Tout dossier ou devis d'ordre financier concernant les formations ou le matériel ;
- Les conventions signées avec le centre hospitalier de Roanne.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Isabelle VOLLE
Directrice par intérim de l'IFSI

**ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A
MME MARIE CLAUDE WILLENBUCHER**

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 13 juin 1979 nommant Mme Marie Claude WILLENBUCHER adjoint des cadres au Centre Hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 1^{er} janvier 2002 nommant Mme Marie Claude WILLENBUCHER Attachée d'Administration Hospitalière au Centre Hospitalier de Roanne

D E C I D E

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Madame Marie Claude WILLENBUCHER en qualité d'Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- Les bordereaux récapitulatifs de mandats ;
- Les pièces relatives à la gestion des emprunts en l'absence du Directeur Financier.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Marie-Claude WILLENBUCHER
Attaché d'Administration Hospitalière

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;
Vu la décision du 1^{er} septembre 2005 nommant Madame Brigitte MASCLET en qualité de Directrice des soins au Département des Soins Infirmiers ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte MASCLET de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Brigitte MASCLET
Directrice des soins

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{er} février 1988 de recrutement par mutation de Madame Brigitte MASCLET, en qualité d'infirmière D.E. ;
Vu la décision du 1^{er} septembre 2005 nommant Madame Brigitte MASCLET en qualité de directeur des soins au département des soins infirmiers ;

DECIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte MASCLET à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions de directeur des soins, de la qualité et de la clientèle :

- La coordination générale des soins
- La qualité et la gestion des risques
- Le domaine médico-social
- Le service clientèle / relations avec les usagers

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation est donnée à Madame Brigitte MASCLET à l'effet de signer au nom du directeur :

- Les courriers, les décisions et les documents relevant des attributions du chef d'établissement.

Article 3

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Brigitte MASCLET
Directrice des soins

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE MASCLET

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;
Vu la décision du 7 octobre 2005 nommant Madame Brigitte MASCLET, Directeur des soins 2^e classe au Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Madame Brigitte MASCLET est autorisée à signer :

- > Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- > Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- > Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation. Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Brigitte MASCLET
Directrice des soins

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MME BRIGITTE JONIER

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;
Vu la décision du 1^{er} juillet 2013 recrutant Madame Brigitte JONIER, en qualité de Gestionnaire au service des relations avec les usagers du Centre Hospitalier de Roanne ;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Brigitte JONIER, gestionnaire au service des relations avec les usagers, à l'effet de signer :

- Les courriers accusé réception des demandes de dossiers médicaux ;
- Les courriers adressés au DIM pour les demandes de dossiers médicaux ;
- Les factures relatives aux frais de reproduction et d'envoi des dossiers médicaux dans la limite maximum de 20 euros ;
- Les courriers d'envoi en recommandé des dossiers médicaux ;
- Les courriers adressés aux patients concernant la demande de documents complémentaires à produire en vu de l'obtention de la copie de leur dossier médical.

Et, dans le cadre de l'instruction des courriers de plaintes et réclamations :

- Les courriers concernant des demandes d'informations complémentaires adressées aux unités de soins ;
- Les accusés réception adressés à l'auteur de la réclamation.

Article 2.

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Brigitte JONIER
**Gestionnaire au Service des Relations
avec les Usagers**

Brigitte MASCLET
**Directeur des Soins de la qualité
et de la clientèle**

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la loi 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions de la loi 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge ;

Vu la décision du 25 août 2008 nommant Monsieur Michel PETIT, Ingénieur hospitalier principal au centre hospitalier de Roanne;

D E C I D E

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel PETIT de signer toutes les mesures administratives et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 modifiée le 27 septembre 2013 visées ci-dessus.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Michel PETIT
Ingénieur Hospitalier Principal

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143-33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu Le décret n° 2002-1065 du 5 août 2002 relatif au transport de corps avant mise en bière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R. 2213-7 à R 2213-12 ;

Vu la décision du 25 août 2008 nommant Monsieur Michel PETIT, Ingénieur hospitalier principal au Centre Hospitalier de Roanne ;

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Michel PETIT est autorisé à signer :

- > Le formulaire CHR 22 - M07-10 / Autorisation de sortie de corps avant mise en bière
- > Le formulaire CHR 1086 - M07-10 / Autorisation de transport de corps avant mise en bière des personnes décédées sur le site de Bonvert vers le service mortuaire de l'hôpital de Roanne
- > Le formulaire CHR 437 - C00 M07-10 / Autorisation de soins de conservation de corps

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Michel PETIT
Ingénieur Hospitalier Principal

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;

Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35 ;

Vu la décision recrutant Monsieur Michel PETIT en qualité d'Ingénieur Biomédical au Centre Hospitalier de Roanne au 1^{ER} septembre 2008 ;

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PETIT, Ingénieur principal à l'Unité biomédicale, à l'effet de signer les pièces relevant de ses attributions :

- H 602632 Stock pièces détachées biomédicales
- H 60662 Pièces détachées matériel biomédical
- H 6151512 Maintenance matériel biomédical
- H 6151622 Maintenance matériel biomédical contrat

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment.

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Michel PETIT
Ingénieur Hospitalier Principal

ARRETE DU 16/03/2015 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A M. MICHEL PETIT

Vu l'arrêté 2014-0897 relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier de Roanne ;
Vu la décision du 10 mars 2015 nommant Monsieur Hubert de BEAUCHAMP, Directeur du centre hospitalier de Roanne ;
Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7-5 et D.6143 33, D.6143-34, D.6143-35;
Vu la décision recrutant Monsieur Michel PETIT, en qualité d'ingénieur biomédical au centre hospitalier de Roanne à compter du 1^{er} septembre 2008 ;

DECIDE

Article 1^{er}

La délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PETIT, ingénieur principal à l'unité biomédicale, à l'effet de signer :

- Les bons de commande relevant du domaine de compétences de l'unité biomédicale.

Article 2

La présente délégation est donnée à titre personnel et ne saurait faire l'objet d'une sous-délégation.

Elle pourra être retirée à tout moment

Fait à Roanne, le 16 mars 2015

Hubert de BEAUCHAMP
Directeur

Michel PETIT
Ingénieur Hospitalier Principal